Nations Unies A/ES-10/43–S/2000/1078

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Lettres identiques, datées du 9 novembre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Israël, la puissance occupante, a commis ce jour un nouveau crime contre le peuple palestinien. Les forces d'occupation israéliennes ont délibérément tiré quand les hélicoptères de combat israéliens ont lancé des missiles contre un véhicule situé dans le village de Beit Sahour, à proximité de Bethléem. Ces tirs ont fait un mort et un blessé au moins dans le véhicule, et deux femmes palestiniennes d'une cinquantaine d'années qui passaient à proximité.

La puissance occupante a indiqué que cette action était planifiée et qu'elle était dirigée contre des membres du Fatah, le principal parti politique en Palestine. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont en outre tué un garçon de 14 ans dans la bande de Gaza.

Suite à mes lettres précédentes échelonnées du 29 septembre au 6 novembre 2000 (A/55/432-S/2000/921, A/55/437-2000/930, A/55/450-S/2000/957, A/55/466-S/2000/971, A/55/474-S/2000/984, A/55/490-S/2000/993, A/ES-10/39-S/2000/1015, A/ES-10/40-S/2000/1025, A/ES-10/42-S/2000/1068), je tiens à porter à votre attention le fait que depuis ma dernière lettre, les forces d'occupation israéliennes ont tué 18 civils palestiniens, dont plusieurs enfants, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Cela porte à 171 le nombre de morts palestiniens. (Leurs noms figurent en annexe à ma dernière lettre.) L'utilisation excessive de la force par les forces d'occupation israéliennes, notamment l'usage de chars et d'armements lourds, a également causé des blessures chez au moins 150 autres Palestiniens, dont beaucoup sont dans un état grave.

La communauté internationale ne peut permettre que se poursuive cette campagne israélienne de tueries et de terreur contre le peuple palestinien, et elle doit insister pour que la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité en date du 7 octobre 2000 et la résolution ES-10/7 du 20 octobre 2000 de la dixième session

00-73795 (F) 091100 091100

extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale soient pleinement appliquées. Nous engageons une fois de plus le Conseil à créer d'urgence une force de protection des Nations Unies qui serait dépêchée dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, afin d'assurer l'indispensable protection de la population civile palestinienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

Annexe aux lettres identiques adressées le 9 novembre 2000 au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Noms des Palestiniens tués par les forces de sécurité israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

(*6-9 novembre 2000*)

Lundi 6 novembre 2000

1. Wajdi Allam Hattab (13 ans)
2. Mohammad Al-Jazar (16 ans)
3. Mohammad Nawaf Al-Ta'ban (14 ans)

Mardi 7 novembre 2000

1. Abdullah Khalid Amarna
2. Ahmad Amin Khofash (7 ans) (mort de blessures reçues le 3 novembre 2000)
3. Said Hamid Abu Khelah
4. Mohammad Abdullah Abdel Razik Diriah (17 ans)

Mercredi 8 novembre 2000

1. Fares Faieq Odeh (16 ans)
2. Mohammad Nimr Mahani (mort de blessures reçues le 7 novembre 2000)
3. Ibrahim Al-Qassas (13 ans) (mort de blessures reçues le 4 novembre 2000)
4. Mohammad Mesbah Abu Ghaleb (15 ans)
5. Raed Abdel Megid Dawoud (14 ans)
6. Khalil Abu Se'dah (15 ans)
7. Khalad Fayez Abu Zahreh (17 ans)

Jeudi 9 novembre 2000

1. Hussein Ebyat
2. Aziza Danun Jubran
3. Rahma Rasheed Shaheen
4. Mohammed Kamel Shurab (14 ans)